



Réunion spéciale du conseil d'administration

Lundi 20 mars 2019

Vidéoconférence par zoom

PROCÈS-VERBAL

Étaient présents : Josée Crête, présidente
Marc Deschamps, vice-président
Andréanne Allard, secrétaire
Élie Romanesky, trésorier
Marie-Ève Devost, administratrice
Stéfany Breton, administratrice
Maxime Salois, administrateur
Guillaume Hétu, administrateur

Observateur invité : Gabrielle Ayotte, directrice générale de la FHOSQ

Était absent :

1. Ouverture de la réunion

RÉSOLUTION SP01-19-01

Il est proposé par Josée Crête et appuyé de Marc Deschamps d'ouvrir la réunion à 19h16 le lundi 11 mars 2019.

– adopté à l'unanimité –

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION SP01-19-02

Il est proposé par Stéfany Breton et appuyé Marie-Ève Devost d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le point « Varia » ouvert.

– adopté à l'unanimité –

3.0 Poste d'agente de développement

Josée Crête revient sur le processus de réflexion en lien avec l'organigramme, il a été décidé d'ouvrir un poste d'agente de développement commun aux trois entités de la Fédération.

Isabelle Lamontagne coordonnatrice du Concours serait une bonne candidate pour le poste. Isabelle Lamontagne est présentement à contrat, à temps partiel pour le Concours. Avec l'ajout d'heures en développement, son statut serait maintenant à temps plein. 2 options sont envisagées; qu'Isabelle soit à contrat avec le Concours et à contrat avec la FHOSQ pour le développement ou qu'elle obtienne un statut d'employé avec tous les avantages du statut.

Élie mentionne que le Concours Solistes n'a pas le budget. Marc réitère qu'Isabelle est une bonne employée et qu'il est important de régulariser sa situation. Nous avons quelqu'un de confiance et nous savons qu'elle fait du bon travail, il serait important de lui démontrer une certaine reconnaissance en lui offrant un statut d'employé. De plus, avons-nous le choix selon la législation.

Marie-Ève demande si nous avons un risque de perdre éventuellement Isabelle si nous ne régularisons pas sa situation. L'ajout du poste en développement apporte un gain à notre notoriété.

Il est donc décidé qu'il est important de régulariser sa situation pour qu'elle accède au statut d'employé. Afin d'avoir droit aux assurances et aux avantages sociaux du RLSQ, cette dernière devra être engagée par la FHOSQ. Les règlements du RLSQ ont été modifiés et un nouvel organisme se doit maintenant d'avoir au minimum 3 employés afin de bénéficier des services du regroupement.

Suite à une étude du partage des coûts et des besoins, il a été proposé que le poste devrait être de 8 heures/semaine.

Le Festival des harmonies a déjà confirmé qu'il a prévu un budget pour sa partie du salaire de l'adjointe en développement.

Il est proposé que la FHOSQ puisse aider quelques années le Concours Solistes afin de laisser le temps au Concours de mieux planifier cette transition et pour que ce dernier puisse mettre en place le développement prévu dans la planification stratégique.

Les tâches d'Isabelle porteront surtout sur le développement du membership. Le développement suite à la planification stratégique incombe à la direction générale.

Les étapes pour la suite de la démarche seront les suivantes :

- Discussion avec le Concours et le Festival, leur exposer que nous devons régulariser la situation d'Isabelle Lamontagne à titre d'employés et que cette réflexion se fait en lien avec la planification stratégique. Mentionner au Concours que la FHOSQ est prête à aider quelques années.
- Discussion avec Isabelle Lamontagne afin de connaître son intérêt pour le poste.
-

RÉSOLUTION SP01-19-03

Il est proposé par Maxime Salois et appuyé de Guillaume Héту de mandater Josée Crête pour présenter la proposition d'engager Isabelle Lamontagne à titre d'adjointe au développement et de régulariser sa situation comme employé au CA du Festival et du Concours.

– adopté à l'unanimité –

4.0 Politique de harcèlement

Il est décidé d'ajouter les bénévoles dans la politique de harcèlement. Suite à cette modification, la politique sera envoyée dans l'infolettre et publiée sur le site de la FHOSQ. Lorsque nous aurons un manuel de l'employé, la politique y sera incluse.

RÉSOLUTION SP01-19-04

Proposé par Maxime Salois et appuyé de Marie-Ève Devost.

– adopté à l'unanimité –

5.0 Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION SP01-19-05

Il est proposé par Maxime Salois et appuyé d'Andréanne Allard de clore la réunion le lundi 11 mars à 20h05.

– adopté à l'unanimité –